



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

Juin 2017

Très chères habitantes, très chers habitants,

Le Conseil Municipal a le plaisir de vous indiquer les avancées suivantes :

Travaux

⇒ Perpezat : voirie, eau, électricité

Le hameau de Perpezat a fait l'objet d'un plan d'aménagement de bourg (PAB) et a effectué les travaux de voirie (enrobé). Le SGEB (Syndicat de Gestion des Eaux de Brioude) en a profité pour refaire son réseau et la commune a payé une sur largeur de tranchée pour enfouir les lignes électriques et téléphoniques. Coût total : Dépenses = 206 926 € TTC - Recettes = Subventions : 36 900 € de l'Etat et 50 405 € du Conseil Départemental 63 – FCTVA : 33 944 €

⇒ Réhabilitation de l'ancienne école d'Apchat

Le Conseil Municipal a sollicité une étude de réhabilitation par un cabinet d'architectes en vue d'une transformation en un ou deux logements.

Suite à cette étude, une commission a été créée au sein du Conseil Municipal afin de travailler sur le projet et des demandes de subventions vont être déposées.

⇒ Rénovation de l'éclairage public

Le SIEG s'engage à rénover une partie de l'éclairage public, 47 lanternes ont été retenues. L'investissement s'élève à 26 000€ dont 6 500€ à charge de la commune.

Suite à cet investissement, la facture d'électricité pourrait baisser de 1 900 € par an.

⇒ Lavoir de Perpezat

Suite à la réhabilitation extérieure et toiture du lavoir réalisée en 2015, nous avons le plaisir de vous indiquer que les travaux intérieurs ont été effectués en 2016 par l'équipe du Chantier d'Insertion d'Ardes sur Couze. Nous remercions sincèrement l'équipe pour la qualité du travail réalisé.

A noter que seul le coût des matériaux a été à la charge de la Commune.

⇒ Chassolles et Sagheat

Des travaux de voirie sont prévus courant 2017.

Impôts et taxes

Les taux des 3 taxes restent inchangés :

Taxe d'habitation : 13 %

Taxe foncière bâtie : 19,90 %

Taxe foncière non bâtie : 79 %

Personnel technique de la commune

Roger SICARD est parti en retraite le 19 janvier 2017. Suite à son départ, un appel à candidature a été effectué pour son remplacement. Suite aux entretiens, François GEROIX a été retenu en contrat aidé (Emploi d'avenir).

Education

Le Conseil Municipal a attribué une subvention de 400€ à l'association de parents d'élèves Les PetitsLoups et 400 € à l'Ecole primaire d'Ardes (sorties culturelles).

API : Agglomération du Pays d'Issoire

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion en communauté d'agglomération des communautés de communes est effective. Le Bassin Minier Montagne, Lembron Val d'Allier, Ardes Communautés (moins la Godivelle), Puys et Couzes, Issoire Communauté, Pays de Sauxillanges, Coteaux de l'Allier et Couze Val d'Allier deviennent l'API.

Le Maire de notre commune est membre actif de 3 commissions : Technique / Economie et Industrie / Cadre de Vie et Mobilité

Réglementation phytosanitaire : désherbage

La loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, stipule qu'au 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont interdiction de pulvériser des produits chimiques, pesticides, fongicides et herbicides dans l'espace public.

Nous sommes donc tenus d'utiliser des produits phytosanitaires à base d'acide pélargonique à fin de réaliser un désherbage raisonné. Suite à cela, Monsieur ALBORCH a eu une formation et a obtenu son CERTIPHYTO.

Important : l'acide pélargonique est moins efficace que les anciens produits utilisés et cela pourra avoir un impact sur le rendu de nos abords.

L'API met à la disposition de notre commune une débroussailleuse.

Vente de terrain communal

Il a été vendu à Sébastien BOYER en février 2017 une parcelle de 3 080 m² afin de construire un hangar de stockage pour matériel professionnel (une partie de la parcelle ZK 42 à la suite de la station d'épuration).

Jean-Paul BORET a sollicité une parcelle d'environ 100 m² afin de pouvoir installer un système d'assainissement devant sa maison de la Brugière. Suite à cette demande et selon la procédure en vigueur, une enquête publique va être ouverte.

Démission

« Pour raison personnelle, je suis amenée à remettre ma démission auprès du maire.

Je remercie beaucoup Monsieur le Maire et mes collègues Conseillers Municipaux pour les moments de travail agréables que nous avons partagés lors des conseils et différentes manifestations en lien avec notre commune.

Et c'est avec émotion que je vous souhaite une bonne suite à vous et vos proches.

Lauriane Laugier »

Festivités 2017 à Apchat

- **Concours de pétanque** - Dimanche 18 juin à 14:00
- **Fête du pain** – Dimanche 23 juillet à 10:00
- **Festival international du cinéma « Un Pays Un Film »** - du vendredi 28 au dimanche 30 juillet
- **Bal disco** avec Summerlight - Samedi 12 août à partir de 22:00
- **Concours de pétanque** - Dimanche 13 août à 14:00
- **Fête patronale** - Comité Des Fêtes d'Apchat - Mardi 15 août à 15:00

Site internet

Pour rappel, le site Internet de la commune : www.apchat.fr

Vous pourrez consulter les comptes rendus des conseils municipaux, les éléments pratiques (horaires ouverture ou fermeture Mairie, coût de location de la salle polyvalente...).

Bien entendu, notre site ne demande qu'à être complété et enrichi, merci de nous faire part de vos activités et manifestations pour diffusion ! Mail : mairie.apchat@wanadoo.fr - téléphone : 04 73 71 80 07. Bonne visite !

Nous vous remercions de votre attention et sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Municipalement vôtre.